

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Herausgeber: Association Femmes en Suisse et le Mouvement féministe
Band: [89] (2001)
Heft: 1457

Artikel: Violences conjugales: qui répond aux coups ?
Autor: Moreau, Thérèse
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-282099>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

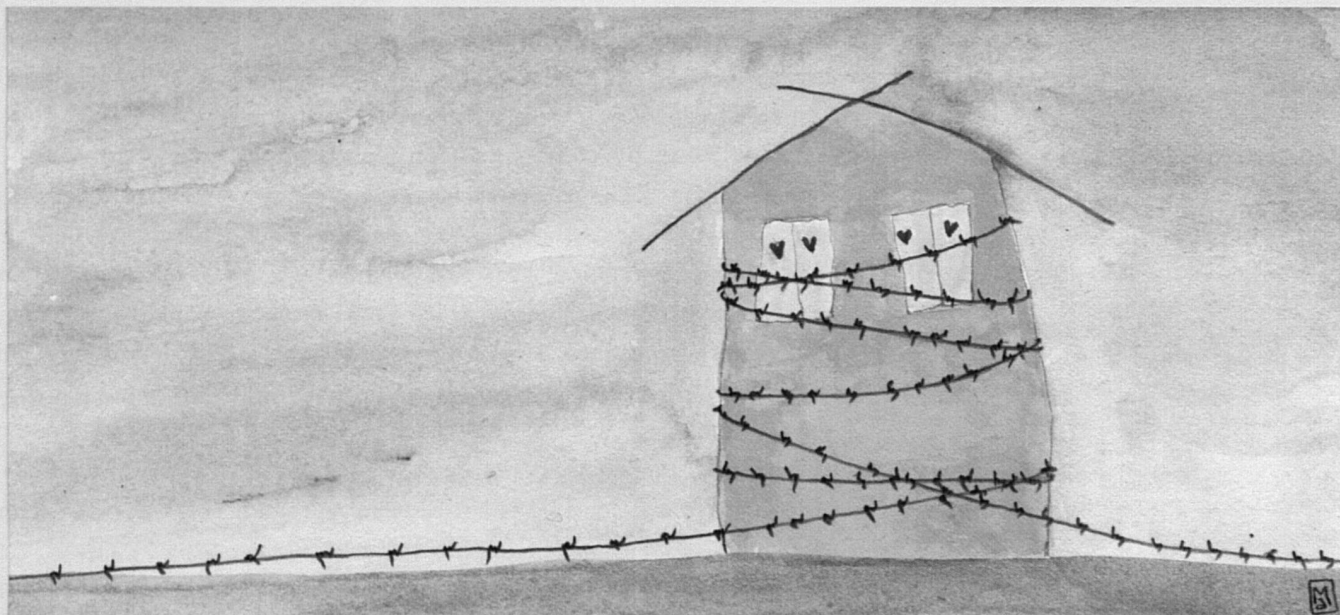
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



MYRIAM ABOUROUSSE

Violences conjugales: qui répond aux coups ?

Si aujourd'hui les lois de certains pays reconnaissent l'existence de la violence domestique, du viol conjugal et de l'inceste, la famille continue néanmoins à être soustraite au droit. Peu d'Etats ont, par exemple, accepté de ratifier la Convention des droits de l'enfant et de criminaliser la violence parentale et les châtiments corporels. En France, 80% des parents admettent frapper leurs enfants. Ce qui vaut pour les enfants est encore plus vrai pour les femmes qui n'ont pas partout le droit à l'intégrité corporelle, le droit à la maternité choisie, le droit du choix de la ou du partenaire, etc. Quiconque a eu l'occasion d'appeler la police pour des raisons de violence conjugale peut en témoigner. Les difficultés perdurent ici comme ailleurs. Pour la société, la violence masculine et conjugale n'existe pas, il n'existe que des épouses désobéissantes et des maris qui aiment bien châtier bien, afin qu'elles apprennent leur vraie place sociale.

THÉRÈSE MOREAU

La violence familiale est endémique de par le monde et se retrouve dans toutes les classes de la société, tant chez les riches que chez les pauvres, tant chez les intellectuel-le-s que chez les manuel-le-s, tant chez les nationaux et nationales que chez émigré-e-s. C'est ainsi que les statistiques aux Etats-Unis - ce pays est certes de culture violente, mais les recherches féministes y étant plus présentes, nous avons aussi plus accès aux statistiques - montrent qu'en 1994, seuls 31% des viols dénoncés à la police avaient été perpétrés par un inconnu : 28% étaient le fait d'un conjoint ou partenaire, 5% d'un membre de la famille proche. Dans 75% des cas de viols, les victimes avaient été battues et frappées et devaient recevoir des soins médicaux pour ces coups et blessures. En 1997, 18% des écolières âgées de 11 à 17 ans avaient subi des violences physiques ou sexuelles dont la moitié avait été perpétrée par un-e membre de la famille. Parmi les femmes qui se rendent aux urgences médicales, de 22 à 35% y vont pour des raisons de violence domestique.

Les femmes et les enfants d'abord

C'est ainsi qu'une enquête a montré que cette violence conjugale était aux Etats-Unis la principale cause des blessures pour les femmes âgées entre 15 et 44 ans, c'est-à-dire plus que les accidents automobiles, les agressions pour vol ou les viols par inconnu conjugués. Cette même violence coûte 500 millions de dollars par an à la Ville de New York, mais aucun maire n'a encore déclaré la tolérance zéro pour ce genre de crimes. Une femme sur six est battue, ce qui fait un acte de violence conjugale toutes les quinze secondes, mais on ne parle pour cela ni d'épidémie ni de psychose. Quatre femmes sont assassinées tous les jours parce qu'elles ont voulu fuir leur tortionnaire. En effet, celles qui partent ont 75% de plus de risques d'y laisser la vie que celles qui restent et subissent les coups. Et si les